

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1102 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis.

n° 1102

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date de publication
23 novembre 1951

Date du numéro
1 décembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer. N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1955 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des Etrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1936, et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition de la Chef de la Sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

ART 1

— Sont expulsés du Territoire de la Côte Française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Mohamed Ismaïl, Soraali Darot Ogadin, né à Guisshnato (Somalie italienne), vers 1951, fils d'Ismaïl Amiebh et d'Awa Moumin ;

Farah Shmed, Somaïï Darod. Madgerthen, né en 1930 à Mogadiscio (Somalie Française), de feu Ahmed' Mohamed et de Rahma Hersi. ATT 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.